CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 avril à 20 h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS,** maire**.**

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, BEL Adrien, BOSSARD Maxime, BOUCHAUD Valérie, BOUCHEREAU Sandrine, BUSSON Cédric, CONSTANTIN Maggy, LABAT Joëlle, LHOPITAL Vincent, NEAU Guillaume, POIRON Régine.

Secrétaire de séance : Régine POIRON, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2021.

Nombre de conseillers : En exercice : 14	Présents : 14	Votants : 14

1- Adoption des procès-verbaux des CM des 15 et 25 mars 2021

Les comptes rendus des séances des CM des 15 et 25 mars 2021 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Délibération – Désignation d'un référent auprès du CLIC Vallée de Clisson Sèvre & Maine

Le CLIC « Vallée de Clisson Sèvre et Maine » apporte un service de qualité aux personnes de plus de 60 ans sur les 16 communes de notre Agglo, aidant au maintien à domicile de nos Aînés dans les meilleures conditions possibles.
Le CLIC est une association « loi 1901 » dirigée par des bénévoles, et soutenue financièrement par les collectivités territoriales : Agglo et Département.
Le Conseil d'administration est composé de 3 collèges, dont celui des élus du territoire. Aussi, il appartient à la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine de désigner au sein de son conseil, un titulaire et un suppléant, pour y représenter la commune.

Considérant que Madame Anne-Marie AVOINE a démissionné de son mandat de conseillère municipale de SAINT FIACRE SUR MAINE, il convient de la remplacer comme référent titulaire auprès du CLIC Vallée de Clisson Sèvre & Maine. Madame Danièle GADAIS ayant été désignée suppléante par délibération en date du 4 juin 2020.

Il est proposé au Conseil de désigner comme référent titulaire Madame Régine POIRON.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Délibération – Election d'un nouveau membre auprès du CCAS de Saint Fiacre sur Maine en remplacement d'un élu démissionnaire

Considérant que Madame Anne-Marie AVOINE a démissionné de son mandat de conseillère municipale de SAINT FIACRE SUR MAINE, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre auprès du CCAS de Saint Fiacre sur Maine.

Monsieur Adrien BEL s'est porté candidat pour remplacer Madame Anne-Marie AVOINE au conseil d'administration du CCAS de Saint Fiacre sur Maine

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Information - Etat récapitulant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2020

Vu la nouvelle rédaction de l' article L. 2123-24-1-1 du CGCT, issue de la loi *Engagement et Proximité du 27 décembre 2019*, disposant que « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* »

Le présent état est transmis au conseil pour information.

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	INDEMNITES BRUTES MENSUELLES
BEL	Adrien	Conseiller municipal	Commune de Saint Fiacre	10.68 €
BOSSARD	Maxime	Conseiller municipal délégué aux finances	Commune de Saint Fiacre	116.68 €
BOUCHAUD	Valérie	Conseillère municipale	Commune de Saint Fiacre	10.68 €
BOUCHEREAU	Sandrine	Conseillère municipale déléguée au Ressources humaines	Commune de Saint Fiacre	116.68 €
BUSSON	Cédric	Conseiller municipal	Commune de Saint Fiacre	10.68 €
CONSTANTIN	Maggy	Conseillère municipale	Commune de Saint Fiacre	10.68 €
		3ème adjoint au Maire	Commune de Saint Fiacre	525.07 €
		Conseiller communautaire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	70.00 €
DABIN	Pascal	Vice-Président	Syndicat d'eau Vignoble Grand Lieu	689.20 €
DEROCHE	Nicolas	1er adjoint au Maire	Commune de Saint Fiacre	525.07 €
		Maire	Commune de Saint Fiacre	1477.97 €
		Vice-Présidente	Clisson Sèvre et Maine Agglo	852.00 €
GADAIS	Danièle	Vice-Présidente	Syndicat Valor 3 E	622.30 €
LABAT	Joëlle	Conseillère municipale	Commune de Saint Fiacre	10.68 €
LHOPITAL	Vincent	Conseiller municipal	Commune de Saint Fiacre	10.68 €
MANDIN DIRAISON	Sandrine	2ème adjointe au Maire	Commune de Saint Fiacre	525.07 €
NEAU	Guillaume	Conseiller municipal	Commune de Saint Fiacre	10.68 €
POIRON	Régine	Conseillère municipale déléguée aux associations	Commune de Saint Fiacre	116.68 €

5. Information - Retraite complémentaire des élus

FONPEL (*Fonds de pension des élus locaux)*, et CAREL sont des régimes facultatifs de retraite par rente, gérés sous l'autorité des élus eux-mêmes.

Lorsque l'élu décide de cotiser, la collectivité est tenue de participer, pour une contribution équivalente, à la constitution de la rente. Le taux plafond de cotisation étant fixé à 8 % de l'indemnité brute perçue pour l'élu et 8 % pour la collectivité, l'élu peut choisir entre 4/6/8 %.
Les contributions des collectivités locales au financement des régimes de retraite complémentaires facultatifs sont réintégrées dans l'assiette de la CSG et de la CRDS, ces dernières étant à la charge des élus concernés, d'après l'article L.136-2 II-4° du Code de la Sécurité sociale.

6. Délibération – Remboursement de frais à un agent municipal

Considérant l'organisation d'un repas à thème au restaurant scolaire, Madame Eva NAULEAU, agent technique, a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour acheter des serviettes en papier floquées pour cet évènement.

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Madame Eva NAULEAU qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 8,75 €.

Il est proposé au conseil municipal de rembourser à l'employée communale la somme de 8,75 € correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Délibération - Modification des taux de fiscalité 2021

Le Conseil municipal lors de sa séance du 15 mars dernier avait voté une augmentation de 2% du taux communal de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB). Dans le cadre du contrôle de légalité, la préfecture par lettre du 29/03/2021**,** fait part de son désaccord à ce sujet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau panier de ressources des collectivités locales en 2021, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, il est opéré au profit des communes un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cela se traduit par un rebasage du taux communal de référence de la TFPB.

Le taux de référence des communes pour 2021 est ainsi égal au taux communal majoré du taux départemental pour 2020.

Pour la commune de Saint Fiacre sur Maine, le taux de TFPB étant de 16,12% en 2020, celui du département de 15%, le taux de référence 2021 de TFPB s'établit donc à 31,12%.

Afin de respecter la trajectoire budgétaire fixée, la commission Projets Finances du 01/04/2021 propose une augmentation de 2,4% de la TFPB. Le nouveau taux de TFPB serait de 31.87% et non de 16,44%.

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1640 GI-7 ;
Vu les pertes de dotations (FPIC en particulier), et les surplus liés à la crise sanitaire et aux charges de personnel sur l'école, le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire
Vu la délibération n° 2021-21 du 15/03/2021
Vu la lettre de la préfecture en date du 29/03/2021
Vu le nouvel état 1259 intégrant la réforme du financement des communes,
Vu l'avis de la commission Projets Finances du 01/04/2021,

Considérant la mise en œuvre du nouveau panier de ressources des collectivités locales en 2021 en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, que le taux de référence des communes 2021 est ainsi égal au taux communal majoré du taux départemental pour 2020, qu'il convient de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 ;

Le conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des modifications apportées au calcul du taux de référence pour la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB),
- **DECIDE** d'augmenter de 2,4% les taux d'imposition du foncier bâti fixé en 2020 soit 31,87% (la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur le Non Bâti restent inchangées).

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Délibération – Budget annexe « boucherie » : vote du budget supplémentaire 2021

Monsieur Nicolas DEROCHE, adjoint aux finances, rappelle que, suite à une erreur matérielle, le budget primitif du budget annexe dit « *Commerce* » a été voté sans reprise des résultats d'investissement de l'exercice précédent.
Il est proposé au conseil de voter le budget supplémentaire en section d'investissement suivant :

Section investissement			
Dépenses		*Recettes*	
Chapitre : 23		Chapitre : 001	
Compte 2313 : Constructions	34 677,98 €	Compte 001 : excédent de la section de l'exercice précédent	34 677,98 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Demande de subvention - Appel à projet socle numérique

L'État, via le programme *France Relance 2021,* a publié en janvier 2021 un appel à projets dont l'objectif est de poursuivre les actions engagées depuis 2017 pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. En concertation avec Mme la Directrice de l'école du Chat Perché, la direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) et la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations, la commune a décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État. La demande de subvention porte sur l'achat de nouveaux ordinateurs, d'un vidéo projecteur interactif et du matériel inhérent, en remplacement de l'ancien matériel devenu obsolète, pour un montant de 11 000 € d'investissement (subventionnable à hauteur de 70 %) et 300 € de fonctionnement (subventionnable à hauteur de 50 %).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- D'autoriser Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10. Demande d'achat d'une parcelle communale par M. et Mme Bassompierre

Vu la délibération 2020-21 en date du 2 mars 2020 concernant l'acquisition par la commune des parcelles B 1688 et B 1690 appartenant à l'association des Charmettes pour un euro symbolique,
Vu la délibération 2020-60 en date du 12 octobre 2020 définissant la tarification des biens communaux et délaissés,
Vu la demande de Monsieur et Madame BASSOMPIERRE d'acquérir la parcelle B 1688, mitoyenne de leur propriété, en date du 9 mars 2021,
Vu le devis présenté par Monsieur et Madame BASSOMPIERRE pour le déplacement d'un des compteurs d'eau et d'électricité de l'ancien poste de relevage pour un montant de 2002,80€ TTC.

Considérant que la remise en l'état du terrain précédant à la cession de la parcelle susmentionnée aurait un coût supérieur au prix de la vente correspondant aux tarifs définis dans la délibération 2020-60 en date du 12 octobre 2020, il est proposé au Conseil Municipal :

- De déroger aux dispositions de la délibération 2020-60 et de céder la parcelle B 1688 pour un euro (1 €) symbolique à Monsieur et Madame BASSOMPIERRE,
- De lier la promesse de vente à la prise en charge intégrale par Monsieur et Madame BASSOMPIERRE des frais de déplacement des compteurs par un engagement écrit,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signature d'une promesse de vente à l'attention de Monsieur et Madame BASSOMPIERRE.

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette cession.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11. Délibération – Approbation de la convention de mise à disposition des ICE (Infrastructures de Communications Électroniques) auprès du SYDELA.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Loire Atlantique SYDELA exerce depuis le 08 avril 2016 la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques.

La commune de SAINT FIACRE SUR MAINE souhaite procéder à un transfert de sa compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » au bénéfice du SYDELA.

Monsieur Pascal DABIN, rappelle qu'en application de l'article L1312-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraine de plein droit la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence, à savoir des infrastructures de communications électroniques (ICE).

Ce transfert implique que les infrastructures de communication électroniques (ICE) restent la propriété de la collectivité et qu'elles soient mises à la disposition du SYDELA pour lui permettre d'exercer la compétence transférée. Le SYDELA bénéficie en conséquence d'un transfert des droits patrimoniaux de la collectivité et assumera ainsi les droits et obligations des biens et équipements mis à disposition.

La mise à disposition sera constatée par procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité et du SYDELA. Le procès-verbal précisera la consistance, la situation juridique, l'état des biens, les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16,
Vu l'arrêté préfectoral du 08 Avril 2016 approuvant les statuts du SYDELA et notamment l'article 2-2-5,

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques,
- D'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition des Infrastructures de Communications Electroniques ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12. DIA

Une DIA à l'ordre du jour :

- DIA B 1614 au 3 rue Beauregard pour une valeur de 283 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

Etat des dossiers en cours

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.
Il est demandé au conseil municipal si cet état appelle des remarques particulières. Le conseil n'émet aucune remarque ni ne pose aucune question.

13. Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 1 avril 2021 :

- *Projet AD'AP* : validation du changement de porte de la classe de grande section. Il ne restera que la rampe de l'église et la porte de la mairie à choisir et installer.
- *Rénovation de la Mairie* : attente du retour des demandes de subventions DETR/DSIL et puis lancement de la procédure recrutement de la maitrise d'œuvre.
- *Nuisances sonores des vignes* : le problème va être pris en charge par le Bureau d'études SLVI, l'artisan et le fabriquant : une réunion est prévue avec les élus le mardi 13 avril 2021.
- *Réparation des fuites d'eau sur le toit du périscolaire* : validation des travaux pour l'été 2021.
- Début d'une réflexion pour une audit énergétique complet de l'école pour 2021.
- Préparation d'une demande de subvention au titre des amendes de police 2020 afin de compléter le projet de sécurisation de la Métairie par le renforcement du plateau ralentisseur.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 4 avril 2021 :

- Vie associative (Régine POIRON) : la commission reçoit des demandes de reprise d'activité pour le Basket et la danse : ces demandes sont étudiées en fonction de l'évolution des conditions sanitaires. Sinon la commune a reçu deux demandes « culturelles » : l'une pour une animation sur la voie publique (théâtre de rue) d'une durée de 45 min le week end du 3-4 juillet 2021 ainsi qu'un défi cycliste individuel consistant à « grimper » la rue du coteau environ 240 fois afin d'atteindre la hauteur de l'Everest (8848 m) pour soutenir une association de lutte contre la mucoviscidose. Enfin, un don du sang est prévu le 28 avril à la salle des Vignes.
- Suite à la décision du gouvernement d'avancer les vacances scolaires au vendredi 9 avril 2021, l'école de Saint fiacre est restée ouverte pour les enfants de soignants du mardi 6 au vendredi 9 avril avec le concours du personnel communal scolaire : la commission tient à les remercier chaleureusement pour leur implication auprès des enfants.

- Personnel de l'école : prolongation de l'arrêt maladie d'Annaïck SOYER jusqu'au 12/05/2021 inclus ce qui entraine le renouvellement du contrat de Madame Léa BERTIN-MOUROT, sa remplaçante.
- Portail Famille : les premiers paramétrages ont été effectués avec le prestataire mais des corrections sont à apporter (le service accueil y travaille activement). Les formations pour le personnel sont prévues le 21 avril, 19 et 20 mai 2021.
- Dans l'optique de l'installation du portail famille, la commission travaille sur une relecture des tarifs ainsi que sur les règlements du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.
- Les modalités et tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire vont être revus par la commission.

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 1 avril 2021 :

- Signature des devis pour le remplacement du parquet de la sacristie de l'Eglise et des éclairages de l'Église (Statue de Jeanne d'Arc et façade).
- Concernant la préemption de la maison 4 bis place de l'Eglise, attente de la réponse du vendeur et recherche active de crédit auprès des organismes bancaires. Une commission *ad hoc* sera constituée avec les membres de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Patrimoine, Vie économique ainsi qu'Adrien BEL et Nicolas DEROCHE afin de déterminer la modalité du projet après l'acquisition.
- La distribution du flyer dans la *pierre à beurre* et la venue des élèves du Lycée de Briacé, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ont été très appréciées par les habitants.
- Enfin, les plateaux ralentisseur du bourg vont probablement nécessiter des réparations car selon les services du conseil départemental ils ne « seraient plus aux normes ».

14. Information sur le PCT (Projet culturel de territoire) de Clisson sèvre et Maine Agglo

Voir diaporama

15. Questions orales

Pas de questions orales

16. Points divers

Madame le Maire tient à informer le Conseil qu'elle a porté le 1er avril 2021 avec Madame Christine COINTEPAS, membre non élue du C.C.A.S, un bouquet de fleurs à Madame Michelle DABIN qui fêtait ces 100 ans ce jour-là.

Madame le Maire tient, au nom de la commune, à apporter son soutien à tous les viticulteurs frappés par l'épisode de gel de la semaine dernière et de ce lundi 12 avril.

Madame la Maire a reçu un mail vendredi 9 avril des services de la Préfecture lui demandant si la commune était en capacité d'organiser les élections régionales/départementales du 13 et 20 juin 2021 dans les conditions proposées par le conseil scientifique dans son dernier rapport. Après étude de la situation, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a répondu par la négative.

Enfin, Madame le Maire participera, avec Maxime BOSSARD, à un séminaire financier pour le projet de territoire le lundi 19 avril 2020 à 14h00.

Prochaine échéance : Conseil municipal ordinaire le jeudi 27 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.